



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé » À l'attention de :

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Eco-citoyenneté : quand le jardin devient outil d'éducation civique

Depuis 1998, le Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement (Graine) d'Ile-de-France développe et promeut les « Jardins pédagogiques ».

Son objectif : amener les enfants à s'épanouir comme citoyens dans le respect et la connaissance de la nature... en cultivant « leur » jardin.

La première des démarches pour créer un Jardin pédagogique consiste - cela va de soi - à obtenir un terrain et à faire en sorte qu'il soit préparé selon le plan imaginé par les enfants. L'association conseille de démarrer par un petit projet pour bien assurer les contraintes de temps et d'entretien. Il est, en effet, important que les enfants puissent s'investir sur une année entière. Car, ils seront amenés, d'une part, à observer les mécanismes de la nature et, d'autre part, à faire pousser des plantes ou des légumes selon le rythme des saisons. Le jardin devient alors un outil riche de potentialités éducatives dans le domaine de la biologie, de l'agriculture, des phénomènes météorologiques, etc.

De nombreux jardins pédagogiques existent aujourd'hui dans toute la France. Sur le plan de l'éco-citoyenneté, les résultats sont probants, et plus particulièrement encore, dans les banlieues. Car, il est clair qu'un enfant qui s'approprie son milieu, apprend en même temps à le respecter.

Conseils utiles

Le Graine Ile-de-France a conçu un document pédagogique d'une centaine de pages « Jardiner avec les enfants » afin d'aider dans leur projet, enseignants, animateurs et toute personne désireuse de faire découvrir la nature aux enfants à travers un tel jardin.

Divers sujets y sont évoqués, tels que: le choix du terrain., l'investissement financier, etc. Selon Graine, le terrain se situera idéalement, près du lieu habituellement fréquenté par les enfants (l'école, pour la plupart du temps). Il devra être ensoleillé (du moins partiellement), comporter un point d'eau et un endroit pour ranger les outils. Sa taille dépendra du nombre d'enfants associés au projet. Le minimum étant d'un mètre carré par enfant (sans compter les allées !). En ce qui concerne les moyens, l'investissement peut être très modeste au départ. Pourquoi ne pas favoriser les échanges

de boutures et de semis plutôt que d'en acheter ? Quant aux outils, pourquoi ne pas faire appel à divers partenaires ?

Pour l'association, quel que soit le lieu où se déroule le projet, la mairie est le partenaire principal. Ses services techniques doivent être sollicités, aussi bien pour les moyens humains que pour le matériel. Quelques mairies ont ainsi accepté de détacher des animateurs-intervenants, notamment dans le cadre des contrats d'aménagement du temps de l'enfant ; des jardiniers municipaux sont parfois délégués pour circuler dans les écoles, ... Un tel partenariat n'exclut pas, pour autant, l'appel à des aides de proximité : parents d'élèves, associations locales de jardiniers, graine-tiers, etc.

En réalité, la réussite d'un tel projet dépend en bonne partie de l'effort de communication vers ces partenaires potentiels, qu'ils soient actifs ou simplement spectateurs.

Pour infos : Graine Ile-de-France, 26 avenue Gounod, 91260 Juvisy-sur-Orge
Tél. : + 32 1.69.24.99.33
Fax : + 32 1 69.24.99.66
E-mail : info@graine-idf.org



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé » À l'attention de :

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

À table, citoyens...

Partager un repas a toujours été synonyme de convivialité... alors dans les villes où l'anonymat crée notre mode de vie, où prime la peur de l'autre, il a semblé intéressant à certains de réapprendre à des voisins à se dire bonjour, de recréer du lien social dans les quartiers en commençant par se réunir autour d'un bon repas.

Le mouvement vient de Toulouse, lancé par le comité du quartier Arnaud Bernard. Depuis 1989 déjà, les « Arnaud Bernardiens » organisent des « conversations socratiques » : habitants et passants sont invités à partager, sur la place publique, des conversations philosophiques sur des problèmes concrets, laissant se confronter les théories les plus élaborées. En 1991, Claude Sicre, président de l'association de quartier, imagine d'organiser un repas de quartier où chacun apporterait, outre ses couverts et sa chaise, les plats de son choix. Le succès est immédiat et le mouvement fait rapidement tache d'huile

dans tout l'Hexagone. Depuis 1994, les Repas-de-Quartier ont pris une envergure nationale. Une journée nationale des « Repas-des-Quartiers » est organisée dans de nombreuses villes françaises. Après Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Lille, Calais, Paris, Mulhouse, Strasbourg, Toulon, Nantes, Angers, Lyon, etc. sont entrées dans la danse. Les prochains « Repas - des - Quartiers dans toute la France » auront lieu le 7 juin prochain.

De telles actions sont un moment fort dans la vie des quartiers. Elles réunissent jeunes, adultes, enfants, de tous âges et de toutes origines dans une ambiance conviviale. Elles favorisent la mixité sociale et permettent d'aller au-delà du repli sur soi, de redécouvrir la vie collective... Mais surtout, elles offrent les avantages d'un village - des liens de solidarité - sans les inconvénients d'un milieu où tout le monde se surveille. Elles permettent de profiter des atouts d'une ville mais d'en atténuer les inconvénients. Créateurs de lien social, les repas de quartier permettent encore, dans certaines

villes, de faire travailler en commun les différents acteurs sociaux et de dynamiser les contacts avec les municipalités. Celles-ci peuvent alors fournir un appui technique indispensable.

Aujourd'hui l'association toulousaine développe d'autres activités, telles que :

- la mise sur pied du « Forum des Langues du Monde, Prima de la Lengas », dont la vocation est de présenter le plus de langues possibles en initiant des animations populaires et des débats de haut niveau, accessibles à un large public ;
- l'organisation de tournois de football brésilien (football de rue) sur la place Arnaud Bernard afin de favoriser l'engagement des « jeunes générations » dans la vie du quartier ;
- ou encore, des cours de « Capoeira », art martial brésilien qui allie danse, chant et musique.

Pour toute information complémentaire: Claude Sicre
au 5 rue Arnaud Bernard à 31000
Toulouse

Tél. : + 33 5 61 12 11 16

Fax : + 33 5 61 13 68 23

E.mail :

carrefourculturel@yahoo.fr

Un site web est actuellement en construction :

www.arnaud-bernard.net



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé » À l'attention de :

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Une « Régie de quartier » pour recréer ou renforcer le lien social

L'idée n'est pas nouvelle mais elle a fait ses preuves. Aussi, nous a-t-il semblé intéressant de vous relater cette initiative qui a pratiquement 10 ans aujourd'hui.

Bref rappel historique

1992, le maire de Montauban et le Préfet de Tarn et Garonne signent le premier « Contrat de Sécurité » pour la ville. Parmi les actions retenues, un projet de chantier d'insertion. L'idée est d'amener les jeunes de quartiers plus défavorisés (des cités HLM) à s'impliquer dans des travaux visant à améliorer leur environnement.

Deux années d'expérimentation de cette action confirment la pertinence de dispositifs qui prennent en charge la gestion et la réalisation de certaines tâches techniques (réparations, entretien de l'habitat, maintenance et amélioration du site) et qui impliquent les habitants. L'idée de créer une régie patrimoniale fait son chemin parmi les différents partenaires au projet. En décembre 1994 naît la Régie « Montauban Services ».

« Montauban Service »

La régie patrimoniale Montauban Service regroupe divers partenaires : la mairie de la ville, les organismes HLM et les habitants, par l'entremise de leurs comités de quartiers. Car, ce sont eux qui sont les mieux à même de mesurer les besoins de la vie sociale, culturelle et de gestion de l'environnement.

Les objectifs que la Régie s'est fixés sont :

1° améliorer la qualité du service rendu en répondant aux besoins spécifiques des cités.

La régie doit s'adapter au contexte socioculturel, économique et politique du territoire sur lequel elle s'implante ;

2° favoriser l'émergence d'un tissu communautaire et permettre ainsi une requalification du quartier et une amélioration de son image. L'objectif d'animation et d'amélioration du climat social reste primordial. Il s'agit avant tout d'impliquer les locataires au niveau décisionnel ;

3° mettre en œuvre un développement économique basé sur une dynamique d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes de la cité sans emploi et des chômeurs de longue durée. Le dispositif est basé sur la passation de contrats à long terme. Bien que visant à une ré-

partition équitable des tâches entre les habitants du quartier, ces contrats doivent assurer un nombre d'heures suffisant pour entraîner des revenus conséquents et une couverture sociale ;

4° servir de courroie de transmission entre les habitants et les institutions. La régie doit être un lieu de rencontre des habitants et jouer le rôle de catalyseur des demandes des habitants en direction des institutions locales.

L'ultime but à atteindre reste l'appropriation progressive du dispositif par les habitants eux-mêmes en les sensibilisant au problème de leur environnement. La Régie a ainsi développé un salon de coiffure destiné aux personnes du quartier bénéficiant des minima sociaux, un « cyber-thé », ... Elle a permis la création de cinq emplois jeunes de médiateurs de jours et de correspondants de nuit.. Un service messagerie inter-association est en projet.

Pour toute information complémentaire:

Jean-François Mémier, 84
Impasse Marchand à 82000
Montauban
Tél./Fax : + 33 5 63 91 92 92
E.-mail :
montauban.services2@online.fr



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé » À l'attention de :

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

« Vers des politiques communales de santé », réseau de mandataires communaux : appel à projets initiés au niveau communal

En juin 2000 et 2001, se déroulaient les premières et deuxième rencontres du Réseau de mandataires communaux. Des mandataires communaux et des professionnels du secteur de la promotion de la santé s'y sont retrouvés autour d'un objectif commun présenté dans la « Déclaration de Namur » : **développer l'action communale comme levier pour améliorer la santé, la qualité de vie de tous et réduire les inégalités.** Car les communes peuvent être des acteurs de santé à la fois en tant que pouvoirs politiques et en tant que communautés de citoyens.

Dans cette perspective, la volonté de Madame la Ministre Nicole Maréchal est de valoriser des initiatives existantes et de susciter de nouvelles démarches. C'est pourquoi, un appel à projet est lancé pour aider à la réalisation de projets de promotion de la santé au niveau communal et un budget de 247.893 € sera ainsi dégagé en 2002.

En effet, pour qu'adviennent durablement des changements réels dans les réalités quotidiennes des populations mais aussi des pratiques nouvelles, telles que la participation citoyenne et l'intersectorialité, il est important que des politiques convergentes soient impulsées à différents niveaux. Ainsi, les mises en place de synergies locales autour de la promotion de la santé et de politiques de promotion de la santé au niveau de la Communauté française se renforceront mutuellement.

Il s'agit encore de renouer des liens entre politique et société civile en trouvant des réponses aux besoins prioritaires émergeant des réalités du terrain. Par ailleurs, les projets en cours de réalisation pourront être l'objet de rencontres entre des membres du Réseau. Car un des objectifs du Réseau est bien de proposer un cadre pour des échanges d'expériences afin de construire des savoirs collectifs.

Le Réseau trouve du sens dans cette perspective d'être utile aux membres confrontés aux difficultés inhérentes à toute mise en route de projets solidaires et de partenariats en favorisant les contacts et les liens entre eux. Δ

Informations pratiques

Un canevas de rédaction et des critères de recevabilité des projets initiés au niveau communal et faisant l'objet d'une demande de subvention ont été élaborés par le cabinet de Madame la Ministre Maréchal. Le canevas répond aux exigences de la réglementation. Il comporte deux parties. La première (une page maximum) est un descriptif rapide de l'opérateur. La seconde (trois pages maximum) consiste en une présentation générale du projet. La rédaction portera essentiellement sur l'ampleur de l'analyse de la problématique, du public, des stratégies, méthodes et ressources. Il est recommandé de se limiter au nombre de pages indiquées, toutefois, des informations complémentaires peuvent être fournies sous formes d'annexes.

Le canevas et les critères de recevabilité des projets peuvent être obtenus auprès de la SaCoPar par e-mail : denis.dargent@sacopar.be ou par fax 071.31.82.11. Les projets doivent être rentrés avant le 1^{er} juin 2002 et adressés à l'Administration générale de la Santé de la Communauté française, 44 Bd Léopold II à 1080 Bruxelles. Δ



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé » À l'attention de :

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Montbéliard combat la solitude et crée un réseau de solidarité

Montbéliard, ville industrielle de quelques 30.000 habitants (l'agglomération en compte près de 123.000) se situe à l'est de la France, dans le Doubs, à deux pas de la frontière suisse, pas loin de l'Allemagne. En 1996, un fait divers dramatique (le décès de deux personnes âgées passé totalement inaperçu du voisinage) ébranle fortement le maire et son conseil. La ville ne peut rester insensible à une telle banalisation des faits auxquels la société moderne semble trop aisément s'accoutumer : le Centre Communal d'Action Sociale (CCSA) de Montbéliard lance l'opération « Réseau de solidarité ». L'objectif est clair : il s'agit d'établir des relations suivies avec les retraités montbéliardais afin de lutter contre la solitude, afin de stopper l'indifférence, afin d'apporter aide et soutien en cas de besoin et tout ceci en faisant appel à la solidarité.

Caractéristiques de l'action

Des personnes bénévoles appelées « référents » acceptent d'assurer chacune des relations suivies avec 2, 3, 4 personnes dans sa rue ou dans son quartier, avec pour seule fonction de savoir si tout va bien ou s'il y a un problème de

quelque nature que ce soit. Ces relations s'exercent par différents moyens à leur convenance et en fonction des circonstances :

- rencontres dans la rue (à l'extérieur) ;
- communications téléphoniques ;
- visites à domicile ;
- invitations diverses (clubs, domicile, réunion) ;
- tout autre moyen permettant de connaître la situation de la personne prise en charge.

Les demandes et remarques sont ensuite envoyées au Centre Communal d'Action Sociale qui se charge de régler ces problèmes avec des professionnels compétents (aides-ménagères, aides-soignantes, infirmières, médecins, artisans, services internes de la Ville, associations compétentes, etc.).

Le réseau de solidarité vise à investir chaque quartier de la Ville et un plan formalise son implantation dans les rues. Aujourd'hui, 79 référents animent le réseau. On compte parmi eux, les membres des 8 clubs de retraités, les gardiens d'immeubles des organismes logeurs, des élèves d'un Lycée Professionnel, des jeunes bénévoles, ...

Afin d'assurer le plus possible la sécurité des personnes contactées et éviter que certains indéliçats ne profitent du réseau pour s'introduire chez les

personnes âgées, les moyens suivants ont été prévus :

- un contact est effectué afin de savoir si la personne est intéressée par le suivi d'un référent ;
- le référent est présenté par le responsable du service relation du Centre Communal d'Action Sociale à la personne âgée intéressée ;
- une carte d'accréditation est remise à chaque référent lui permettant de se présenter officiellement auprès des retraités visités ;
- une lettre de présentation du réseau indiquant le nom du référent aux retraités visités lors de la première relation facilite ce premier contact.

Six mois de gestation et de discussions ont été nécessaires pour constituer le réseau. Toutes les rues de la ville ne sont pas encore équipées mais de nombreux contacts sont en cours pour atteindre l'objectif dans les meilleurs délais. Δ

Pour toute information complémentaire : Cédric Dicham, Directeur du CCAS

Tél. : + 32 3 81 99 23 74



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé » À l'attention de :

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

« Idées de France »

Leïla et Marie-Chantal, « adultes-relais » à Grigny la Grande Borne (Essonne France)

Comme tous les vendredis matin, Michèle, Raymonde, Hessna et quelques autres vont faire les courses dans un centre commercial à quelques kilomètres de la cité de la Grande Borne. Leïla et Marie-Chantal, adultes-relais depuis six mois à l'association « Décider », les accompagnent. Le mini-bus est prêté par la ville de Grigny, le conducteur est bénévole.

« Décider » est une association consacrée à l'appui individualisé. Elle fait le lien avec les habitants du quartier confrontés à des menaces d'expulsion pour des loyers impayés, elle aide les habitants à tenir un budget, décrypte les documents administratifs, épluche les factures, ... elle fait le lien entre les parents et l'école en démêlant les non-dits, en soutenant les projets des enseignants auprès des parents d'élèves, etc.

Abbou Kaddour, « adulte- relais », pour les transports en commun nîmois

Comme ses collègues, trois hommes et une femme, Abbou Kaddour a revêtu sa tenue d'agent d'ambiance : pantalon, chemise jaune, cravate et parka

moutarde. Installé à côté du conducteur du bus, il vérifie les cartes d'abonnement. Son rôle consiste également à surveiller les abords des arrêts. Il note les éventuelles dégradations et transmet ses informations aux services techniques. Embauché comme adulte-relais depuis près d'un an, cet homme de 46 ans est aujourd'hui salarié des transports en commun nîmois. Il touche un peu plus de 1100 € brut par mois, sur treize mois, pour 33 heures de travail par semaine.

C'est quoi un adulte-relais ?

Le dispositif des « adultes-relais » a été adopté en France, en 1999 par le Comité interministériel des villes. Il est devenu réellement opérationnel à la fin de l'année 2000. Il est aujourd'hui la réponse pour prévenir et apaiser les conflits de la vie courante et éviter ainsi bien des violences.

Le dispositif prévoit le recrutement de 10000 personnes sur trois ans. Ses conditions de mise en œuvre limitaient le champ des employeurs aux organismes privés à but non lucratif (les associations) et aux organismes de droit privé chargés de la gestion d'un service public dans les quartiers. Depuis décembre 2001, le dispositif est étendu aux collectivités locales et aux personnes morales de droit public développant des actions de médiation sociale.

Les adultes-relais sont des moyens.

Par leur autorité naturelle, leur connaissance de la vie des quartiers et de ceux qui y vivent ou y travaillent, ils apportent un complément essentiel à une meilleure qualité de vie dans les quartiers. Ils viennent en complément de l'activité des associations. Pris isolément, les adultes-relais n'ont pas d'impact ni de capacités de mobilisation suffisantes. Ils doivent donc être soutenus par un dispositif d'appui.

Quelques chiffres

Près de 2000 personnes ont été engagées aujourd'hui. Le montant annuel de l'aide de l'Etat par poste de travail à temps plein est fixé à 15.551,32 € et peut aller jusqu'à 19.439,15 €.

Les postes sont réservés aux personnes de plus de 30 ans qui résident en zone urbaine ou sensible ou dans un territoire prioritaire des contrats de ville.

Elles doivent être sans emploi ou bénéficier d'un Contrat emploi solidarité ou d'un Contrat emploi consolidé. Aucune condition de diplôme ou d'inscription au chômage n'est exigée.

Pour infos : Jérôme David, tél. :
+32 1 49 17 46 42
jerome.david@ville.gouv.fr Δ



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé » À l'attention de :

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Et vous... avez-vous fait le bilan de vos vaccinations ?

Cette question, l'asbl Question Santé, Provac, la SSMG et l'APB la posent depuis de nombreuses années déjà aux personnes âgées de plus de 60/65 ans. Au départ, l'information se focalisait sur la vaccination annuelle contre la grippe. Elle s'est ensuite étendue à la vaccination contre le pneumocoque pour répondre aux recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène, et enfin, à celle contre la diphtérie et le tétanos.

Une telle information est loin d'être un luxe. Des enquêtes réalisées chaque année par Question Santé, il ressort, par exemple, que si 70% des personnes de plus de 65 ans considèrent la vaccination contre la grippe comme importante, seules 55% d'entre elles déclarent être effectivement vaccinées. Le vaccin contre le pneumocoque est encore plus impopulaire : 10% seulement des personnes de plus de 65 ans interrogées le considèrent comme important. Le pourcentage de personnes vaccinées contre le pneumocoque est plus élevé à Bruxelles et dans le sud du pays. Sans doute parce que la campagne de promotion annuelle s'appuie beaucoup plus sur les réseaux radiophoniques et télévisés. En effet, la Communauté Française a fixé une législation prévoyant la mise à disposition d'espaces gratuits pour certaines campagnes d'éducation pour la santé (pour plus d'informations : Question Santé – 02.512.41.74).

Le tétanos est une maladie grave et souvent mortelle qui devrait avoir totalement disparu dans notre pays. En effet, la vaccination, peu coûteuse, offre une protection totale. La vaccination universelle contre cette affection a démarré en Belgique en 1959. Elle concernait tous les enfants de 0 à 15 ans. Ce qui veut dire que les personnes nées avant 1944 pourraient ne jamais avoir reçu une vaccination de base complète. Or, on constate bien que le tétanos touche plus particulièrement les personnes âgées. Leur état vaccinal devrait donc être systématiquement examiné lors d'une visite en service d'urgence ou en médecine générale, indépendamment de la présence ou non d'une blessure.

Ajoutons à cela, qu'il y a certainement de nombreuses négligences en ce qui concerne la répétition des rappels de vaccination : chaque année contre la grippe, après 5 ans contre le pneumocoque, et tous les 10 ans contre la diphtérie et le tétanos.

C'est là-dessus que se concentre la campagne de cette année : accroître la conviction des personnes de plus de 60 ans quant à l'importance de faire, chaque année en automne, un bilan de leurs vaccinations, et de pratiquer le cas échéant les vaccinations utiles. L'action de sensibilisation se déclinera autour de la diffusion d'une affiche et d'une brochure, entre autres vers les pharmaciens et les médecins mais aussi vers les CPAS, les communes, les mutualités, les

services de soins à domicile et les services destinés aux seniors, etc. A cela s'ajoutera, l'émission d'un nouveau spot télévisé qui sera diffusé en Communauté française sur les chaînes de la RTBF et de RTL-TVI. Δ

AGENDA

□ Vendredi 25 octobre 2002 de 9h à 15h30 « Prévention des Assuétudes et réduction des risques liés à l'usage de drogue : travail de réseau en province de Namur ». De quoi s'agit-il : simple changement de vocable ou réelle modification des pratiques ? Et si nouvelles pratiques il y a, quelles sont-elles ? A quelles exigences répondent-elles ? Quels en sont les enjeux ? Et, qu'en est-il en province de Namur ? C'est pour vous éclairer sur ces questions et vous informer sur ce qui existe dans votre région que les associations partenaires du réseau des intervenants en toxicomanie de la province de Namur, la Coordination Sida Assuétudes et les services spécialisés en matière d'assuétudes, en collaboration avec le SEDS vous invitent à cette journée d'études.

Pour infos: Coordination Sida Assuétudes : tél. 081/721 621 Δ



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé » À l'attention de :

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Prix Condorcet-Aron pour la démocratie

En août dernier, le Centre de Recherche et d'Etudes Politiques (CREP) décernaient pour la première fois les prix « Condorcet-Aron » pour la démocratie.

Le centre de recherche et d'études politiques est une Asbl fondée en 1993 qui n'est liée à aucun parti politique. Elle a pour vocation principale de contribuer à développer sur l'ensemble du territoire de la Communauté française de Belgique, une véritable pédagogie de la citoyenneté, une éducation à la démocratie.

A ces fins, le CREP organise depuis 1995, le forum « Etre citoyen aujourd'hui », orienté principalement vers les milieux scolaires. Et, cette année, son responsable, Hervé Broquet, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation à la citoyenneté, initiait les premiers prix Condorcet-Aron, du nom de deux grands défenseurs du civisme.

Inspirés des prix québécois de la citoyenneté, les prix Condorcet-Aron pour la démocratie s'adressent à toute personne physique ou morale ou association de fait. A l'instar des figures qui ont donné leur nom à ces prix, les réalisations primées doivent articuler réflexions et actions. Leur finalité ? Aider à une meilleure compréhension de l'espace public, susciter une capacité d'investissement et d'analyse critique, contribuer à la diffusion des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et plus généralement de toute valeur humaine.

Lauréats 2002

Divers projets avaient été soumis à l'expertise d'un jury d'observateurs de la vie sociale, de personnalités académiques et de représentants de la presse.

Côté **enseignement** d'abord, le prix a été remis à *Madame Brigitte Guilbau*, de l'Institut Technique Henri Maus à Namur, qui après avoir participé avec ses élèves au « Train des Mille » a initié un travail fondé sur la mémoire vers Auschwitz et Birkenau et organisé un parrainage entre jeunes qui débouchera prochainement sur un livre publié aux Editions Luc Pire, *Les Voix du Silence*.

Côté **associatif**, ce sont les *Ateliers du soleil* qui accompagnent au quotidien des populations fragilisées, par le biais notamment d'ateliers créatifs, d'une école des devoirs ou de visites et excursions et l'asbl *Max Havelaar*, organisme de labellisation bien connu, qui défend un commerce plus équitable entre le Nord et le Sud et qui promet un développement durable. Café, bananes, miel ou jus d'orange sont les produits qui ont déjà pu bénéficier de ce label auquel adhèrent de plus en plus de nos concitoyens.

Le prix de **l'entreprise privée** a été décerné à une société carolorégienne *Caddiligence*, remarquée pour son service de livraison de courses à domicile auprès de personnes à mobilité réduite.

La démocratie se devant d'être renforcée sur le terrain politique, le prix de **l'institution publique** a été décerné *au parlement bruxellois et à sa présidente Magda De Galan* qui a initié des lectures citoyennes dans son enceinte.

Enfin, la dimension internationale n'a pas été oubliée et le prix de **la réalisation étrangère** a été attribué conjointement à une expérience de *commercialisation respectueuse* des producteurs de bananes du Bénin (implanté en Haute-Savoie) et à un projet d'*échanges culturels* entre des jeunes Québécois et Inuits.

Hors catégorie, le Crep a tenu à décerner son **prix spécial du jury** à Arthur Haulot, David Susskind ainsi que l'émission des Niouzz.

Et, pour 2003 ?

Toute personne physique ou morale ainsi que toute association de fait peuvent soumettre leur propre candidature ou en proposer une autre. Les personnes physiques ou morales doivent être domiciliées ou avoir le siège de leur principal établissement ou de leur siège social en Communauté française de Belgique. Les associations de fait doivent avoir conduit leurs actions en tout ou en partie à destination de cette Communauté. Les activités présentées doivent avoir été réalisées au cours des trois dernières années.

Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard pour le 31 mai 2003. Il peut être téléchargé via le site Internet du Crep :

www.crep.be/prix.htm Δ



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé » À l'attention de :

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

« Vers des politiques communales de santé... » quels sont les projets subventionnés ?

Petit rappel : juin 2001, 2^{ème} Rencontre du Réseau des mandataires communaux à Namur. Professionnels du secteur de la promotion de la santé et mandataires communaux s'y rencontrent et débattent d'un objectif commun : *développer l'action communale comme levier pour améliorer la santé, la qualité de vie de tous et pour réduire les inégalités*. La " Déclaration de Namur " est née.

Juin 2002, 3^{ème} Rencontre, toujours à Namur, Madame Nicole Maréchal, Ministre de l'aide à la jeunesse et de la santé de la Communauté française de Belgique lance un appel à projets et dégage un budget de 247 893, 00 € destiné à valoriser des initiatives existantes et/ou susciter de nouvelles démarches qui répondent à une problématique concrète, identifiée comme un besoin prioritaire au niveau local et/ou par le programme quinquennal de promotion de la santé.

Novembre 2002, treize projets sont retenus pour être subventionnés.

Dès janvier prochain, nous vous présenterons les treize projets sélectionnés. Ce numéro vous en donne déjà, un petit aperçu :

1. La ville de **Virton** et son CPAS ont acquis un immeuble dans le centre ville. Leur objectif : en faire un centre de jour qui accueillera 15 personnes âgées.
2. La commune de **Ixelles** met en place un atelier photo afin d'amener les habitants du quartier Blyckaerts à exprimer en images et en paroles l'état de santé de leur lieu de vie.
3. La commune de **Forest** a pour projet de créer un observatoire de la santé et du logement.
4. **Grâce-Hollogne** souhaite ressusciter le lien social dans la commune en créant un Espace Relais Famille.
5. La **commune de Sambreville**, souhaite par son projet « Santé en Famille » promouvoir l'auto-gestion individuelle et collective, de sa population, en matière de santé.
6. L'asbl **Chimay-Prévention** privilégie 4 axes d'activités : ados-assuétudes, petite enfance, vie saine (alimentation) et vie saine (sport).
7. **La Louvière** initie un réseau d'information et d'échanges à propos des besoins de santé par et pour les citoyens.

8. Le projet « Safe Community, **Fontaine-l'Evêque**, Communauté sûre » vise à former des personnes relais en matière de prévention incendie.

9. A **Braine-le-Comte**, la Commission communale de Santé et ses partenaires souhaitent promouvoir de saines habitudes alimentaires dans les écoles.

10. La commune de **Marchin** se propose de mettre en place une plate-forme pluridisciplinaire rassemblant les différents intervenants Santé-Qualité de la vie communale.

11. Le projet « Pré-Lude » de la ville de **Verviers** se veut « espace de vie et de rencontre » entre parents à l'occasion des consultations de nourrissons.

12. « Formation et Confrontation clinique » est le projet déposé par la commune de **Flemalle**. Son objectif : former les intervenants psycho-sociaux du territoire à la gestion équitable et dynamique de santé physique et mentale des citoyens de la commune .

13. La ville de **Saint-Nicolas** vise, par la mise en place d'un réseau intra communal de la santé, la rencontre et l'échange entre la population et les professionnels. Δ